

Cycle préparatoire au DESJEPS Direction de structure et de projet

Objectif

Former au management de structures : - De l'animation socio-culturelle - Du monde sportifs - De l'action sociale - De l'action culturelle - De l'insertion socio-professionnelle

- [Dates & lieux \(2\)](#)
- [Contenus](#)
- [Organisation](#)
- [Carte](#)

• Bellerive-sur-Allier - Du 15/05/2018 au 13/09/2019

- 2 Route de Charmeil - 03700 Bellerive-sur-Allier
- [CREPS Auvergne Rhône-Alpes Vichy](#) - Tél : 04-70-59-85-60
- Contact : Madame Nathalie GROSMAITRE ([Contacter](#)) - Tél : 04 70 59 53 37

Public et financement

Financement	Effectif	Recrutement
Bénéficiaire de l'action	--	Ouvert
Entreprise	--	Ouvert

Public : Tout public, Salarié

Aire de recrutement : Pays

Trouvez un logement pour votre formation / stage sur le site partenaire : [form'toit](#) ma formation, mon logement



2. **Bellerive-sur-Allier** - **Du 04/09/2018 au 13/09/2019**


- 2 Route de Charmeil - 03700 Bellerive-sur-Allier
- [CREPS Auvergne Rhône-Alpes Vichy](#) - Tél : 04-70-59-85-60
- Contact : Madame Nathalie GROSMAITRE ([Contacter](#)) - Tél : 04 70 59 53 37

Public et financement

Financement	Effectif	Recrutement
Bénéficiaire de l'action	--	Ouvert
Entreprise	--	Ouvert

Public : Tout public, Salarié

Aire de recrutement : Pays

Trouvez un logement pour votre formation / stage sur le site partenaire :  ma formation, mon logement

Programme

Module 1 : Construire la stratégie d'une organisation du secteur

- Préparer la prise de décision stratégique
- Élaborer un projet de développement
- Mobiliser les ressources internes dans la préparation d'un projet de développement.
- Mobiliser les instances dirigeantes élues

Module 2 : Gérer les ressources humaines & financières d'une organisation du secteur

- Concevoir une stratégie de développement des ressources humaines.
- Gérer les ressources financières d'une organisation du secteur
- Rendre compte de la mise en œuvre de la délégation.

Module 3 : Diriger un projet de développement

- Organiser le système de travail
- Piloter les partenariats de l'organisation
- Conduire l'évaluation du projet de développement
- Organiser des actions de formation de formateurs dans le cadre des réseaux professionnels de l'organisation

Module 4 : Organiser la sécurité dans le champ d'activité

- Produire une expertise juridique dans le champ d'activité
- Informer des évolutions réglementaires du champ d'activité les acteurs concernés
- Prendre en compte les normes réglementaires dans les prises de décision

Validation de la formation

Attestation de stage - Situations de certification rattachées au DESJEPS Direction de structure et de projet (en cours d'habilitation)

Modalités pédagogiques

Rythme de formation :

Temps partiel, Temps plein, Discontinu, Continu
A distance

Modalité d'enseignement : formation mixte

1400 h dont 800 en entreprise - La durée de 600 h en centre se constitue de : 448 h en présentiel en regroupement de 3 à 4j - 152 h en FOAD

Durées et rythmes

La durée de 800 h en entreprise est un minimum adapté pour des personnes déjà en poste de Direction. Cette durée sera revu...

Admission

Niveau d'entrée :

information non communiquée

Recrutement :

Soit être titulaire du diplôme d'Etat relatif aux fonctions d'animation ou de diplômes reconnus équivalents ; Soit être titulaire du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « animation socio-éducative ou culturelle » ; Soit être titulaire d'un diplôme de niveau III dans le champ de l'animation enregistré au RNCP ; Soit être titulaire d'un diplôme de niveau II enregistré au RNCP ; Soit justifier de trente-six mois d'activités professionnelles ou bénévoles, correspondant à 2400 h minimum. »

Modalités d'accès :

Dossier, Entretien

Organisme responsable

[CREPS Auvergne Rhône-Alpes Vichy](#)

2 Route de Charmeil
BP 40013
03700 Bellerive-sur-Allier

Tél : 04-70-59-85-60

Fax : 04-70-32-62-07

Mail : direction@creps-vichy.sports.gouv.fr

Site web : <http://www.creps-vichy.sports.gouv.fr>

Réf : 03_1800746F
Mise à jour : 20/04/2018
